

INFORMATION SUR LA PROCEDURE ESTA

L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization-autorisation de voyage électronique) remplace désormais le formulaire I94W précédemment complété par les voyageurs dans l'avion.

Cette autorisation de voyage électronique doit être demandée sur internet au plus tard 72h avant le départ mais il est recommandé de la demander dès le voyage planifié. **Par conséquent nous vous conseillons d'effectuer cette démarche dès à présent.**

ATTENTION IL Y AURAIT CERTAINS SITES ARNAQUEURS, PAR CONSEQUENT IL FAUT IMPERATIVEMENT TAPER L'ADRESSE SUIVANTE ET AUCUNE AUTRE :

<https://esta.cbp.dhs.gov>

En cas de doute, vous trouverez un lien sur notre site qui vous dirigera automatiquement sur le site officiel. Attention depuis le 8 septembre 2010, l'obtention d'ESTA est devenue payante. Les voyageurs devront acquitter la somme de \$14 lors de la demande.

Les champs obligatoires à remplir sont marqués d'un astérisque rouge :

Nom de famille, prénom usuel, nationalité, pays de résidence, date de naissance, sexe, n° de passeport (celui avec lequel votre enfant voyagera), pays ayant délivré le passeport, date de délivrance, date d'expiration, réponses aux questions A à G.

Les champs non obligatoires sont :

Téléphone, adresse e-mail, ville d'embarquement, compagnie aérienne, n° de vol, adresse aux Etats-Unis.

Tous les visiteurs, adultes ou enfants sont soumis à cette procédure. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ». Cette autorisation sera ensuite valable pendant 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport.

Cette autorisation de voyage électronique devra impérativement être présentée lors de l'enregistrement sur le vol. A défaut, votre enfant ne pourra pas partir.

Nota Bene : nous vous rappelons que ce document ne vous dédouane pas de présenter votre passeport valide (et éventuellement votre visa si vous avez seulement un passeport à lecture optique émis après le 26 octobre 2005)